

La MAISON DES LYCEENS : MDL en quelques mots

La **MDL** est une association gérée par les lycéens, pour les lycéens, dans le but de participer à la vie du lycée. Elle peut proposer des activités périscolaires, des clubs répondant à des besoins exprimés par les lycéens et organiser des événements culturels, sportifs, artistiques, humanitaires, le festival du cinéma, la vente des photos de classe...

Depuis quelques années sont organisés le carnaval, la soirée des talents, le bal de fin d'année des terminales ...

La MDL accueille à bras ouverts les propositions de nouveaux projets donc n'hésitez pas à en proposer. Une assemblée générale ouverte à tous les membres est organisée en septembre pour faire un bilan de l'année précédente et présenter les projets principaux pour l'année future. Vous pouvez à cette occasion vous présenter à l'élection du bureau qui gère l'association et prend les décisions les plus importantes. Même sans faire partie du bureau vous pouvez bien sûr participer à la vie de la MDL et à l'organisation des différents événements.

Comment devenir membre de la MDL ?

Pour adhérer à la MDL du lycée Ampère, c'est très simple !

Il suffit de remplir le bulletin d'adhésion ci-dessous, de régler la cotisation de **5 euros** (chèque à l'ordre de la "MDL du lycée Ampère") et de donner le tout au stand MDL lors de votre inscription pour l'année 2018-2019.

LYCEE AMPERE

Année scolaire 2018-2019

BULLETIN D'ADHESION à la MDL

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale (rayer mes mentions inutiles)

Déclare adhérer à la MDL du lycée Ampère pour l'année scolaire 2017-2018.

Je m'acquiesce ce jour de ma cotisation de 5 euros (chèque à l'ordre de la "MDL du lycée Ampère").

Fait à Lyon, le :

Date et Signature :



Le CVL : Conseil de la Vie Lycéenne

Le CVL est composé de différents membres de la communauté éducative.

C'est une instance importante dans laquelle sont débattues les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement. C'est un lieu privilégié d'écoute et d'échanges.

Les élèves sont bien sûr représentés. **Tous les élèves** votent pour élire leurs représentants. Les élections se déroulent quelques semaines après la rentrée scolaire.

Depuis l'année scolaire 2016/2017, les membres élèves du CVL ont un rôle supplémentaire. En effet, les délégués élèves au conseil d'administration sont élus parmi les membres du CVL volontaires. Les délégués au conseil d'administration sont aussi les représentants des élèves lors des commissions permanentes, des commissions d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de la commission d'hygiène et de sécurité ainsi que d'autres commissions travaillant sur des points précis de façon occasionnelle, tel que le règlement intérieur.

Les membres du CVL sont donc les représentants des élèves dans la majorité des instances décisionnaires.

Tous les élèves peuvent se présenter pour faire partie du CVL. Les candidats (binôme titulaire + suppléant) doivent se faire connaître auprès de leur CPE référent.

Les CPE